Port-au-Prince, le 29 septembre 2025

Ensemble contre la Corruption
ECC

Att : Edouard Paultre

Objet : Ouverture d'une enquête sur la gestion de Hans Joseph, DG de l'ULCC, au regard de faits avérés de corruption commis par ce dernier sous couvert de prête-noms, à travers des sociétés bidon, travaillant dans des domaines divers, notamment dans les secteurs de pêche en milieu océanique, marin et en eau douce (ZANGUI).

Messieurs,

Je suis un ancien employé de l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC), révoqué pour avoir questionné certains comportements du Directeur Général, Hans Joseph. À cause des diverses tentatives de ce Directeur Général de l'ULCC pour m'assassiner, j'ai dû me réfugier à l'extérieur du pays pour ma protection physique.

Toute l'histoire a commencé avec le certificat de bonne conduite délivré par le Directeur Général de l'ULCC à l'ancien Sénateur Rony Célestin pour permettre à ce dernier de justifier l'achat d'une maison au Canada pour le montant de quatre millions de dollars américains (US $ 4,000.000.00). Certaines voix se sont élevées et ont crié au scandale dont celle de Me Samuel Madistin de FJKL dans une émission publique du 29 Juillet 2021 sur Magic 9. Mes échanges avec certains employés de l'ULCC sur ces affaires louches ont valu ma révocation et les tentatives d'assassinat faites contre ma personne.

Depuis lors, j'ai commencé à mettre en ordre mes dossiers en attendant de porter plainte à la justice haïtienne contre Hans Joseph. Pour répondre à la demande du journaliste Thériel Thélus, supportée par l'Avocat Guerby Blaise, consistant en la formation d'une Commission indépendante chargée d'auditer la gestion de Hans Joseph, je vous signale les éléments suivants aux fins d'enquête.

1) La relaxe organisée par Hans Joseph de son frère Doddy Joseph, accusé d'avoir volé des chèques du Ministère du Plan et changés à UCO Bureau de change par les soins de son complice Jacques Beaudelaire, tué en prison par l'équipe de Hans Joseph, dit-on. L'assassinat de Beaudelaire est réalisé sous le fallacieux prétexte du COVID, aucune autopsie n'ayant été faite, malgré l'insistance de la famille. Cette affaire a été également rendue publique dans plusieurs médias traditionnels et en ligne.

2) Hans Joseph a reçu de Julcène Edouard, protégé du CP Fritz Alphonse Jean, la somme de trois cent mille dollars américains pour accuser Romell Bell et devenir Directeur Général de la Douane.

Effectivement Romell Bell a été écarté et, étonnement, son administrateur Julcène Edouard est devenu DG. Dois-je souligner que certains enquêteurs de l'ULCC ont bénéficié du butin en échange de leur silence.

3) D'autres enquêteurs de l'ULCC ont aussi rapporté que Hans Joseph a reçu de Ronald Joseph, ancien directeur du Fonds National de l'Éducation (FNE), réfugié actuellement au Canada, la somme de trois cent cinquante mille dollars américains (US $ 350,000.00) en contrepartie de la promesse d'un rapport administratif favorable à l'ancien DG du FNE, Monsieur Ronald Joseph.

4) Au constat des nombreuses enquêtes initiées par ULCC mais arrêtées en bon chemin, par on ne sait quelle magie, on doit se poser les questions suivantes : Pourquoi les protagonistes ont été épargnés, ont-ils payé ? Pourquoi aussi, certains journalistes se contredisent dans leurs déclarations et changent leurs fusils d'épaules pour faire l'apologie du DG Hans Joseph ? Pourquoi certains médias sont-ils les grands bénéficiaires des fonds de l'ULCC et du FNE ? Pourquoi ces médias s'acharnent-ils contre tous ceux qui dénoncent Hans Joseph et contre le CPT ?

5) Hans Joseph, toujours prêt à accuser des dignitaires de l'État de non-déclaration de patrimoine, a fabriqué des déclarations pour certains dirigeants dont l'ancien Premier Ministre Claude Joseph. Il faut donc questionner les déclarations de patrimoine qui n'existent qu'à l'ULCC et non pas dans les registres du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince.

6) Dans le cadre de cette enquête à mener sur la gestion catastrophique de Hans à l'ULCC, il faut:

a. Interroger le sieur Paul Mython, receleur de Hans Joseph qui reçoit certains montants en cash et fait l'acquisition de certains biens pour Hans Joseph. Ce Paul Mython qui ne travaille pas, qui n'a aucune profession connue est l'un des prête-noms de Hans Joseph. L'immeuble où loge EXPERTUS FIRME D'AVOCATS, propriété de Hans Joseph et de Me Emmanuel Jeanty à Delmas appartient à Paul Mython.

b. Hans a créé plusieurs sociétés Écran spécialisées en Pêche et Anguilles (ZANGIS) aux cotés de Stevenson Telfort alias Atros. Parmi ces sociétés bidon, par où seraient transités des deniers publics détournés, on distingue :

   1. TPJ PRITZ ATLANTIK. L'initiale « T » désigne TELFORT Stevenson (NIF 009-056-198-3). L'initiale P désigne PAUL Mython (NIF 003-460-438-3) et l'initiale J désigne JEANTY Mitha Phanord (NIF : 004-188-414-6), fille de Me JEANTY Emmanuel, associé de Hans JOSEPH dans EXPERTUS FIRME D'AVOCAT. Mitha Phanord JEANTY est le prête-nom de Me Hans JOSEPH. Cette société bidon a fait l'objet d'une publication dans le Nouvelliste en date du 17 juillet 2024.

   2. JPT METDLO. L'initiale J désigne JEANTY Mitha Phanord (NIF : 004-188-414-6), fille de Me JEANTY Emmanuel, associé de Hans JOSEPH dans EXPERTUS FIRME D'AVOCAT. L'initiale P désigne PAUL Mython (NIF 003-460-438-3), celui qui reçoit les pots-de-vin en cash des personnes auditées par l'ULCC pour le compte de Hans JOSEPH. L'initiale « T »

désigne TELFORT Stevenson (NIF 009-056-198-3). Cette société comprend aussi d'autres actionnaires qu'il va falloir auditer dans le cadre de l'enquête, dont : Jean Dieudonne MAGLOIRE, un protégé de Hans Joseph, Barnel DAS, Cette société bidon a fait l'objet d'une publication dans le Nouvelliste en date du 16 juillet 2024.

c. Il y a lieu également d'interroger des employés de l'ULCC, également membres de la EXPERTUS FIRME D'AVOCATS, propriété de Hans Joseph. Ces employés sont payés par l'ULCC en tant qu'employés tandis qu'ils sont également membres de l'entreprise privée de Hans Joseph. Des cas avérés de corruption, qualifiés de favoritisme, qui à eux seuls justifient la révocation et la mise en mouvement de l'action publique contre Hans Joseph. Ces faits sont prévus par l'article 5.10 de la Loi du 12 mars 2014 portant Prévention et répression de la corruption. Du nombre de ces employés figurent notamment :

1. Jean Carlo Nordéus, Avocat, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince
2. Samson Beucia, Avocat
3. Delva Dimanche, Avocat
4. Ed Alcilien

d. Dans le cadre de l'enquête, il y a aussi lieu d'auditionner Winnie Hugot Gabriel, maîtresse notoire de Hans Joseph, Chef de services à l'ULCC en charge des dossiers de patrimoine, actuellement membre du Cabinet du Président du CPT Laurent Saint-Cyr.

e. Le policier Patrick Dormévil, ancien Bodyguard de Ariel Henry, intimement lié à Hans Joseph. Il doit être aussi interrogé par rapport à l'inventaire de ses biens tant en Haïti, en République Dominicaine, qu'aux Etats-Unis.

f. Monsieur Garry Névélus, oncle de Hans Joseph, son prête-nom préférentiel, résidant en Floride. Il serait aussi intéressant de faire un tour à Fort-Liberté, Département d'origine de Hans Joseph, en vue de réaliser l'inventaire des biens acquis à travers ses prête-noms. Certains de ces biens sont attenants au littoral, à Dérac. Ils relèvent du domaine public.

g. Il faut essayer de comprendre l'intégration du frère de Hans Joseph, Doddy Joseph, au sein du personnel du Consulat d'Haïti à Miami par la Ministre Dominique Dupuy sur demande de Garry Conille en guise de récompense à Hans Joseph pour avoir fabriqué le dossier BNC au détriment des Conseillers-Présidents, Gérald Gilles, Emmanuel Vertilaire et Smith Augustin.

h. Ne faut-il pas en même temps se questionner sur les précipitations de certains médias dont 1) Télé métronome, propriété de Guerrier Dieuseul et de Jean Covington, ce dernier concubin de l'ancienne DG DU FNE, Sterline Civil. Ces journalistes bénéficient des largesses des Directions Générales autonomes aux fins de salir l'image des Institutions républicaines.

i. Il faut aussi interroger le GROUPE PAUL & Associé, propriété du fameux Paul Mython. À noter que le journaliste Djovany Michel, actuellement à la solde de Hans Joseph, avait lui-même

dénoncé les collusions entre le personnel du Cabinet Expertus / Groupe Paul et Associés avec preuves à l'appui.

j. Il faut aussi demander au Ministère de l'Économie et des Finances et à la Cour Supérieure des comptes et du Contentieux administratifs, les contrats des employés de l'ULCC travaillant à Expertus Firme d'Avocats ainsi que tous les contrats de service.

Il est tout aussi important de Clarifier avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie le fait que les sociétés en nom collectif spécialisé en Pêche et Anguilles (ZANGUIS), "JEANTY, PAUL, TELFORT & CO" soient autorisés à fonctionner à la fois au nom de :

1. TPJ PRIZATLANTIK, enregistrée le 9 juillet 2024 au Ministère du Commerce et de l'Industrie au No O-134, Folio 13, Registre XVIII.
2. JPT METDLO, enregistrée le 5 juillet 2024 au Ministère du commerce et de l'industrie au No : O-126, Folio 9 registre XVIII.
3. MAGLOIRE, DAS, JEANTY & CO » (MDJ VITAMAR) enregistrée le 19 juillet 2024 au Ministère du Commerce et de l'Industrie au No O-176, Folio 34, Registre XVIII
4. « JEANTY, TELFORT, MAGLOIRE, & CO ». (JTM BIOMARINE) enregistrée le 9 juillet 2024 au Ministère du Commerce et de l'Industrie au No O-135, Folio 14, Registre XVIII.

Ils sont Tous associés dans multiples sociétés en nom collectif avec des ramifications aux Etats-Unis RAY & MILOUE LLC, enregistré aux noms de RAYMONDSON GARCON et FRANTZ MICHEL, Associés dans l'entreprise en nom collectif MDJ VITAMAR. Une véritable association de malfaiteurs sous leadership de Hans Joseph, le Manitou.

L'enquête doit aussi s'étendre sur l'achat du terrain et la construction de la maison de Hans Joseph à Taras avec Ciment et fer concédés gratuitement par l'ancien Sénateur Rony Célestin, en contrepartie de la délivrance d'un Certificat de bonne conduite, en mai 2021.

Enfin, il y a lieu de souligner que Hans Joseph est un corrompu de vieille date. En effet, en 2012, il avait sollicité et obtenu du Ministère de la Planification, au nom d'une organisation dénommée REPERH mais à l'insu de celle-ci, une subvention de neuf cent mille gourdes (HTG 900,000.00) équivalant à vingt-quatre mille dollars américains à l'époque (US $ 24,000.00), en vue d'exécuter un projet à Lafito.

Les dirigeants de REPERH n'ont été au courant des faits que lorsque le Premier Ministre d'alors a publié la liste des organisations ayant reçu du Gouvernement les subventions liées aux fonds PETRO CARIBE. Le Président de l'Organisation, Monsieur Junior Jean, originaire de Ouanaminthe comme Hans Joseph, avait menacé ce dernier de porter plainte en justice contre lui pour escroquerie, détournement de deniers de l'État et faux en écriture privée.

Hans Joseph a dû signer un acte formel daté du 11 octobre 2012, où il a reconnu les délits susmentionnés, tout en se portant garant juridiquement de toute demande éventuelle de reddition de compte que le Gouvernement aura formulée envers l'organisation REPERH. Junior

Joseph, président de REPERH, avait publié sur son compte FACEBOOK la lettre dûment signée de Me Hans Joseph. Une copie de la lettre est versée à ce dossier avec la signature de Hans Joseph.

Fort de ces révélations fracassantes fondées sur des faits avérés de corruption, des témoignages, des preuves littérales, je demande formellement l'ouverture d'une enquête contre Me Hans Joseph pour corruption.

Je demande sa révocation formelle suivie, le cas échéant, de mise en mouvement de l'action publique contre lui, ses complices, ses associés dans les sociétés bidons ci-dessus cités ainsi que contre les bénéficiaires d'acte de favoritisme, c'est-à-dire, les Avocats, membres du Cabinet EXPERTUS FIRME D'AVOCATS, qui reçoivent mensuellement depuis six ans des émoluments de l'Unité de Lutte Contre La Corruption, faits prévus et punis par la Loi du 12 mars 2014 portant Prévention et répression de la corruption. RIEN N'ENCOURAGE LA CRIMINALITÉ QUE LE CRIME IMPUNI !

Jean Hugues Dimanche
Ancien employé de l'ULCC
CC :
Sant Karl Lévêque (SKL)
Programme pour une Alternative de Justice (PAJ)
Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED)
Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
Centre Œcuménique des Droits Humains (CEDH)
Conseil Haïtien des Acteurs non Etatiques (CONHANE)
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)
Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme (CARDH)

Ambassade du Canada
Ambassade Américaine
Ambassade de France
OEA
BINUH
ONUDC, M. Juan Sébastien Marquez
Haut-commissariat des droits humains (HCDH)

NATCOM 4G 6:35 PM 40 %

Junior Jean est avec **Meuselandy Bloquer'lo** et **10 autres personnes.**

hier à 10:18 PM ·

Port-au-Prince, le 11 Octobre 2012

Je, soussigné, Hans Ludwig **JOSEPH**, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au numéro : 004-590-799-3, reconnais au terme des présentes que l'organisation dénommée « **REGROUPEMENT DES PENSEURS ECLAIRES POUR LA RENOVATION D'HAITI (REPERH)** », n'a aucune responsabilité civile ou pénale dans le cadre l'exécution du projet à Lafito, lequel projet qui sera réalisé par tierce personne a été financé par le Ministère de la Planification et de Coopération Externe.

J'atteste par la présente que l'Association susdite n'a servi que de prête nom, ce qui l'affranchie de toute responsabilité pénale ou civile tant pour le présent que pour l'avenir. Aussi, reconnais-je du même coup que l'argent de financement pour la réalisation du projet m'a été remis en trois chèques tires de la **BANQUE NATIONALE DE CREDIT** portant respectivement les numéros que voici : 0000001, 0000004, 0000005 et accusant un montant total de **NEUF CENT MILLE GOURDES**.

Par les présentes, je me porte garant juridiquement à toute éventualité, si éventualité il ya envers le **REGROUPEMENT DES PENSEURS ECLAIRES POUR LA RENOVATION D'HAITI (REPERH)** et envers ses membres.

Hans Ludwig **JOSEPH**

Mwen vin di nou lajenès peyim mwen konnen bagay yo difisil se vre, men Ann pran desten peyi nou anmen pou etwal landenmen kapab klere chimen nou. Ann evite manipilasyon

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Demande 11122302RAA255 ULCC/ PAYROLL CONTRACTUELS / 2022-2023/ FEVRIER 2023

Nif	Prenom	Nom	Montant Brut	CAS	CFGDCT	FDU	ISR	MNT. NET
004-828-566-1	ED	ALCILIEN	130,000.00	1300.00	1300.00	1300.00	29333.35	96,766.65
006-836-424-5	SAMSON	BEUCIA	150,000.00	1500.00	1500.00	1500.00	35333.35	110,166.65
004-380-075-1	DELVA	DIMANCHE	150,000.00	1500.00	1500.00	1500.00	35333.35	110,166.65
~~001-029-711-1~~	~~HANS~~	~~MUSELAIRE~~	~~200,000.00~~	~~2000.00~~	~~2000.00~~	~~2000.00~~	~~56333.35~~	~~143,666.65~~
004-266-297-3	JEAN CARLO	NORDEUS	150,000.00	1500.00	1500.00	1500.00	35333.35	110,166.65
5			**780,000.00**	**7,800.00**	**7,800.00**	**7,800.00**	**185,666.75**	**570,933.25**